

***Portrait de l'exploitation de la faune
dans les territoires structurés du
Bas-Saint-Laurent et présentation
des revenus d'opération
et des emplois générés***

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DU BAS-SAINT-LAURENT

Rédigé par

*Charles Banville
et
Claude Larocque*

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale du Bas-Saint-Laurent - Rimouski
Décembre 2007

Référence à citer :

BANVILLE, C. et C. LAROCQUE. 2007. *Portrait de l'exploitation de la faune dans les territoires structurés du Bas-Saint-Laurent et présentation des revenus d'opération et des emplois générés*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction générale du Bas-Saint-Laurent, Direction régionale de l'aménagement de la faune, Rimouski, 33 pages.

RÉSUMÉ

Dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent, près de 30 % de la superficie du territoire a un statut faunique en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Ces territoires offrent des activités de prélèvements fauniques et on y enregistre annuellement en moyenne 106 268 jours de récréation. La pêche sportive de l'omble de fontaine et du saumon occupe un peu plus de la moitié de cette fréquentation avec 52 %. À la chasse sportive, l'orignal domine quant à la fréquentation observée. De par leur spécificité de non-contingentement des activités de prélèvements fauniques, les zones d'exploitation contrôlée génèrent le plus de fréquentations par rapport aux réserves fauniques et aux pourvoiries. Depuis 1984, la fréquentation enregistrée dans la plupart des activités de prélèvements sur l'ensemble des territoires structurés est stable et les récoltes suivent, traduisant le maintien de la qualité d'expérience. Les indicateurs associés à la chasse à l'orignal sont à la hausse, démontrant l'augmentation de l'intérêt dû à une offre faunique grandissante dans la région. Les revenus d'opération ont progressé de façon significative au cours des dernières années et approche 8 M\$ en 2006. L'opération des territoires structurés en 2006 a procuré de l'emploi à 241 personnes équivalent à 98 années-personnes. Que ce soit en terme de revenus d'opération ou d'emplois créés, les réserves fauniques contribuent le plus à l'économie régionale par rapport aux autres catégories de territoire.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
RÉSUMÉ	iii
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES FIGURES	vii
LISTE DES ANNEXES	ix
1. INTRODUCTION.....	1
2. LE TERRITOIRE	2
3. UTILISATION DE LA FAUNE	5
4. ASPECTS ÉCONOMIQUES.....	8
4.1 Les revenus d'opération	8
4.2 Coût d'accès à la ressource faunique	11
4.3 Les emplois.....	13
5. CONCLUSION	16

LISTE DES TABLEAUX

	<u>Page</u>
Tableau 1. Répartition du territoire public et privé dans la région du Bas-Saint-Laurent et importance de l'occupation en fonction des catégories de territoires structurés	4

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation des territoires structurés dont le statut relève de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et qui offrent des activités de prélèvements fauniques au Bas-Saint-Laurent	3
Figure 2. Importance relative de la fréquentation moyenne générée en jours-personnes pour les trois grandes catégories d'activités de prélèvements fauniques offertes dans les territoires structurés de la région du Bas-Saint-Laurent de 2002 à 2006	5
Figure 3. Fréquentation moyenne (jours-personnes) générée pour les activités de chasse et de pêche selon le type de territoires structurés dans la région du Bas-Saint-Laurent de 2002 à 2006.....	6
Figure 4. Évolution de la fréquentation et de la récolte pour les activités de prélèvements fauniques dans les territoires structurés de la région administrative du Bas-Saint-Laurent de 1984 à 2006	7
Figure 5a. Répartition des revenus d'opération découlant de l'exploitation de la faune selon la catégorie de territoires au Bas-Saint-Laurent pour l'année 2006	9
Figure 5b. Répartition des revenus d'opération selon la catégorie de territoires offrant des activités de chasse et de pêche au Bas-Saint-Laurent pour l'année 2006.	9
Figure 5c. Répartition des revenus d'opération selon la catégorie de territoires offrant de la pêche au saumon atlantique au Bas-Saint-Laurent pour l'année 2006	9
Figure 6. Revenus d'opérations enregistrés dans les territoires structurés de la région administrative du Bas-Saint-Laurent de 2000 à 2006	10
Figure 7. Revenus d'opération enregistrés par unité territoriale dans les territoires structurés de la région administrative du Bas-Saint-Laurent de 2002 à 2006	11
Figure 8. Coût moyen journalier de l'accès à une activité avec prélèvements fauniques dans un territoire structuré au Bas-Saint-Laurent en 2006.....	12

LISTE DES FIGURES (suite)

	<u>Page</u>
Figure 9a. Répartition des emplois découlant de l'exploitation de la faune selon la catégorie de territoires structurés au Bas-Saint-Laurent pour l'année 2006	14
Figure 9b. Répartition des emplois découlant de l'exploitation de la faune dans les territoires offrant des activités de chasse et de pêche au Bas-Saint-Laurent pour l'année 2006	14
Figure 9c. Répartition des emplois découlant de l'exploitation de la faune dans les territoires offrant la pêche au saumon atlantique au Bas-Saint-Laurent pour l'année 2006	14
Figure 10a. Répartition pour l'année 2006, du nombre d'années/personnes découlant de l'exploitation de la faune dans les territoires structurés au Bas-Saint-Laurent	15
Figure 10b. Répartition pour l'année 2006, du nombre d'années/personnes découlant de l'exploitation de la faune dans les territoires offrant des activités de chasse et de pêche au Bas-Saint-Laurent.....	15
Figure 10c. Répartition pour l'année 2006, du nombre d'années/personnes découlant de l'exploitation de la faune dans les territoires offrant des activités de pêche au saumon atlantique au Bas-Saint-Laurent.....	15

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Répertoire et caractéristiques des territoires structurés offrant des activités de prélèvements fauniques dans la région du Bas-Saint-Laurent.	19
Annexe 2a. Fréquentation associée aux activités de chasse et de pêche réalisées sur le territoire des réserves fauniques et des zecs de chasse et de pêche de la région du Bas-Saint-Laurent de 2002 à 2006.....	20
Annexe 2b. Fréquentation associée aux activités de chasse et de pêche sur le territoire des pourvoiries avec et sans territoire désigné, de même que la fréquentation enregistrée pour l'activité de pêche au saumon dans la région du Bas-Saint-Laurent de 2002 à 2006.....	21
Annexe 3a. Récoltes associées aux activités de chasse et de pêche réalisées sur le territoire des réserves fauniques et des zecs de chasse et de pêche de la région du Bas-Saint-Laurent de 2002 à 2006.....	22
Annexe 3b. Récoltes associées aux activités de chasse et de pêche sur le territoire des pourvoiries à territoire désigné de même que la récolte enregistrée pour l'activité de pêche au saumon dans la région du Bas-Saint-Laurent.....	23

1. INTRODUCTION

Au Bas-Saint-Laurent, les activités de prélèvements fauniques occupent une place importante de par la diversité et la qualité de l'offre faunique présente. Des enquêtes⁽¹⁾ ont démontré que la fréquentation reliée aux activités de prélèvements fauniques s'établit à 607 440 jours-activités, soit 323 840 jours-chasse (53,3 %) et 283 600 jours-pêche (46,7 %). L'utilisateur de la faune peut, entre autres, pratiquer ses activités de prélèvements fauniques dans les territoires structurés dont le statut relève de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. On parle ici de réserves fauniques de chasse et de pêche ou de pêche au saumon, de zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche ou de pêche au saumon, de pourvoyeurs avec ou sans droits exclusifs et de territoires privés sous entente pour l'application des articles 36 et 37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Ces territoires accueillent annuellement une clientèle de chasseurs et de pêcheurs recherchant gibiers et poissons.

Ce document a pour objectif de dresser un portrait de l'exploitation de la faune dans l'ensemble des territoires structurés et ainsi servir de référence. Les données de fréquentation et de récolte sont détaillées par territoire pour la période de 2002 à 2006, alors que l'évolution de ces indicateurs est donnée à partir de 1984. Nous nous sommes limités à présenter les données et à faire ressortir uniquement les grandes tendances. Il n'était pas de notre intention de faire une analyse détaillée sur les fluctuations interannuelles observées.

Le document présente également les revenus d'opération et les emplois générés par grande catégorie de territoires structurés. La catégorisation évite qu'un résultat financier soit associé à un territoire en particulier. La comparaison des observations avec d'autres données existantes a été volontairement omise, que ce soit dans d'autres régions ou pour la province.

Afin de respecter une entente de service entre la Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent et celle de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, les données d'exploitation de la zec de chasse et de pêche Cap-Chat et la zec de pêche au saumon de la Rivière Cap-Chat n'ont pas été traitées dans ce document. Ces territoires fauniques ont été considérés uniquement au niveau de l'occupation des terres.

⁽¹⁾ Bouchard, P. 2001. *Popularité des différentes activités reliées à la nature et à la faune dans les diverses régions administratives du Québec*. Société de la faune et des parcs du Québec. 11 p.

2. LE TERRITOIRE

La région administrative du Bas-Saint-Laurent couvre une superficie globale de 28 331 km²⁽²⁾. En excluant la portion occupée par le fleuve Saint-Laurent et ses îles, la section continentale de la région, incluant l'eau, s'étend sur 22 467 km² (tableau 1). On y compte des proportions très semblables de terres publiques et de terres privées. Les terres du domaine de l'État s'étendent sur 11 350 km² (51 %) contre 11 117 km² (49 %) de tenure privée.

La superficie des territoires structurés offrant des activités de prélèvements fauniques occupe 29,7 % de la région. Dans l'ensemble, sans effectuer de discrimination selon la tenure, on recense 6 691 km² de territoires offrant des activités de chasse et de pêche et 400 km linéaires de rivières à saumon dont 230 km sont exploités à la pêche sportive du saumon (figure 1.).

À l'intérieur du domaine de l'État, les territoires structurés occupent 48,8 % de la superficie de la région alors que sur tenure privée, les territoires structurés comptent pour 10,3 % (tableau 1).

L'analyse présentée dans ce rapport regroupe les territoires selon les produits offerts, à savoir la chasse et la pêche et également la pêche au saumon atlantique. L'annexe 1 liste les territoires structurés de la région offrant des activités de prélèvements fauniques. On y retrouve également les superficies, les activités de prélèvements offertes et le type de délégataires.

Dans la catégorie chasse et pêche, la région compte quatre réserves fauniques totalisant 2 856 km², quatre zones d'exploitation contrôlée pour une superficie de 2 855 km² ainsi que huit autres territoires regroupés sous le vocable de pourvoirie à territoire désigné couvrant 859 km². Cette dernière catégorie comprend deux pourvoiries avec droits exclusifs, trois grandes propriétés privées avec protocoles d'entente pour l'application des articles 36 et 37 où des permis de pourvoirie sans droits exclusifs (PSDE) sont en vigueur, une grande propriété privée avec PSDE et finalement, deux petits territoires avec entente pour l'application des articles 36 et 37. Finalement, une dernière catégorie identifiée à « autres pourvoiries », regroupe six petites entreprises avec permis de pourvoirie sans droits exclusifs dont les activités de prélèvements fauniques se déroulent soit en terres privées, publiques ou sur les deux types de tenure.

Dans la catégorie saumon atlantique, la région compte une réserve faunique, trois zones d'exploitation contrôlée et une rivière avec protocole d'entente pour l'application des articles 36 et 37.

⁽²⁾ Les éléments de superficies visant à décrire la région administrative du Bas-Saint-Laurent proviennent de la base de données topographiques et administratives à l'échelle 1/250 000 (2006) et de la base de données tenure et autorités (2006).

Figure 1. Localisation des territoires structurés dont le statut relève de la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et qui offrent des activités de prélèvements fauniques au Bas-Saint-Laurent.

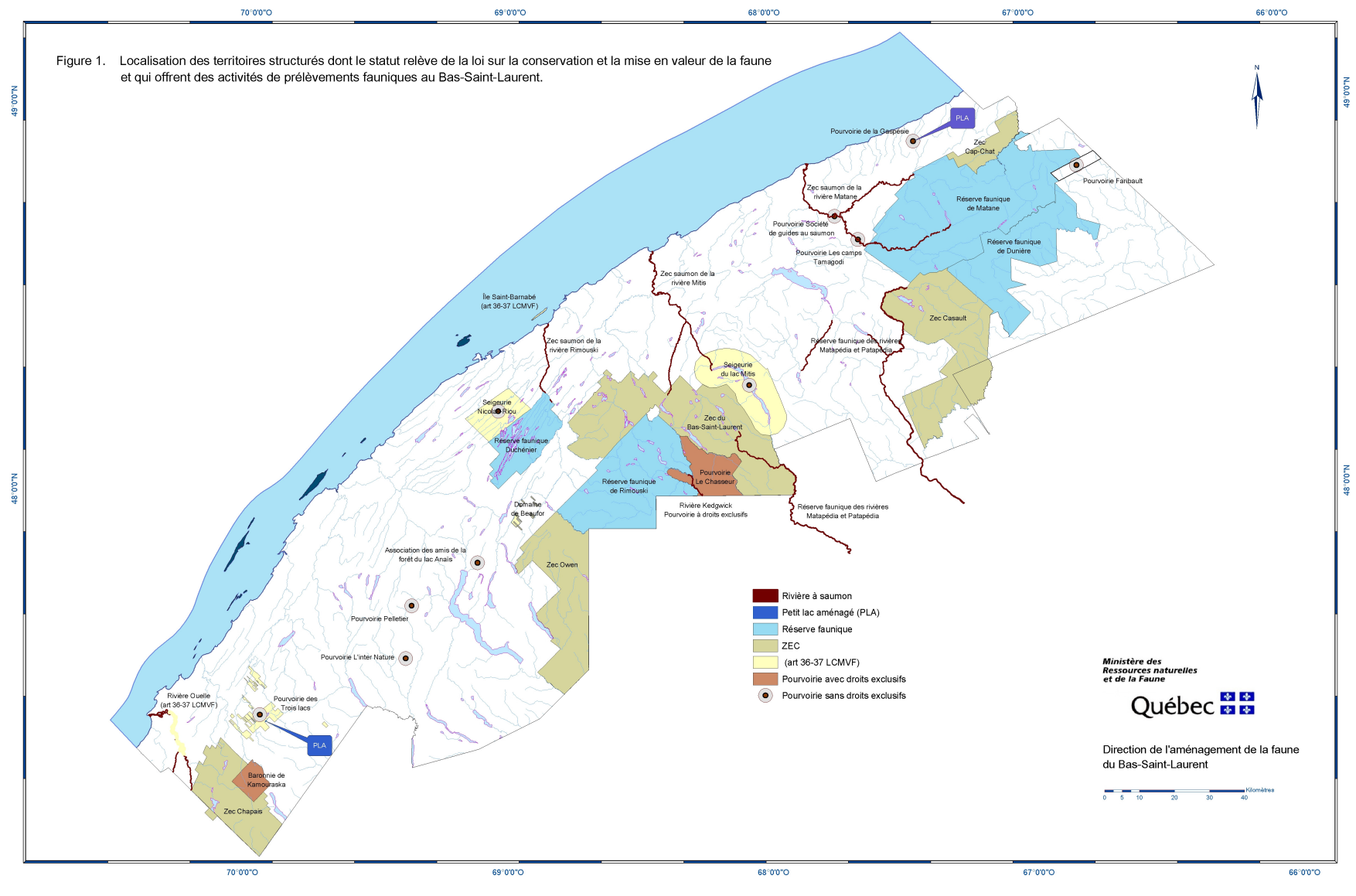


Tableau 1. Répartition du territoire public et privé dans la région du Bas-Saint-Laurent et importance de l'occupation en fonction des catégories de territoires structurés.

Type de territoires	Superficie		Affectation	Superficie		Catégorie de territoires structurés	Superficie		Importance relative pour la région (%)
	km ²	%		km ²	%		km ²	%	
Terres du domaine de l'État	11 350	51	Terres publiques sans territoire structuré ^a	5 808	51,2				25,9
			Terres publiques avec territoire structuré ^a	5 542	48,8	Réserves fauniques	2 305	41,6	24,7
						Zecs de chasse et de pêche	2 976	53,7	
						Pourvoiries à territoire désigné (PDE) ^b	261	4,7	
Terres de tenure privée	11 117	49	Terres privées sans territoire structuré ^a	9 968	89,7				44,4
			Terres privées avec territoire structuré ^a	1 149	10,3	Pourvoiries à territoire désigné (PSDE) ^c et (articles 36 et 37 LCMVF)	598		5,1
						Réserve faunique	551		
Total	22 467	100				Territoires structurés	6 691		29,8

^a Un territoire structuré se définit comme un territoire offrant des activités de prélèvements fauniques et dont le statut relève de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

^b PDE Pourvoirie avec droits exclusifs

^c PSDE Pourvoirie sans droits exclusifs

3. UTILISATION DE LA FAUNE

Les activités de prélèvements fauniques pratiquées à l'intérieur des territoires structurés de la région du Bas-Saint-Laurent sont regroupées en trois grands produits, à savoir la pêche sportive de l'omble de fontaine, la pêche sportive du saumon atlantique et les activités de chasse sportive. Entre 2002 et 2006, il s'est pratiqué annuellement une moyenne de 106 268 jours de récréation, répartis en 50 812 jours-chasse (48 %), 39 801 jours-pêche à l'omble de fontaine (37,5 %) et 15 655 jours-pêche au saumon (14,7 %) (figure 2). Le regroupement de la fréquentation enregistrée à la pêche à l'omble de fontaine et au saumon met l'activité de pêche sportive au premier rang avec un cumulatif de 55 465 jours-pêche.

La ventilation de la fréquentation de l'activité de chasse montre que l'original domine largement les autres produits de chasse avec près de 52 % de la fréquentation, soit 26 345 jours-chasse. Le cerf de Virginie suit avec 12 236 jours-chasse (24 %), le petit gibier avec 11 264 jours-chasse (22 %) et l'ours noir avec 967 jours-chasse (2 %). L'annexe 2 fait état de la fréquentation et de la récolte par espèce et par territoire faunique, pour l'ensemble de la région de 2002 à 2006.

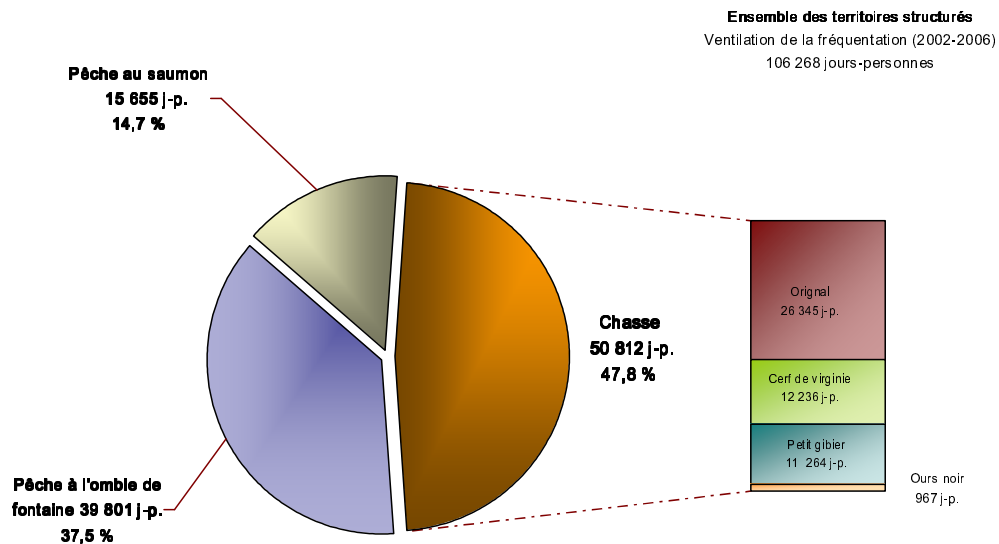


Figure 2. Importance relative de la fréquentation moyenne générée en jours-personnes pour les trois grandes catégories d'activités de prélèvements fauniques offertes dans les territoires structurés de la région du Bas-Saint-Laurent de 2002 à 2006.

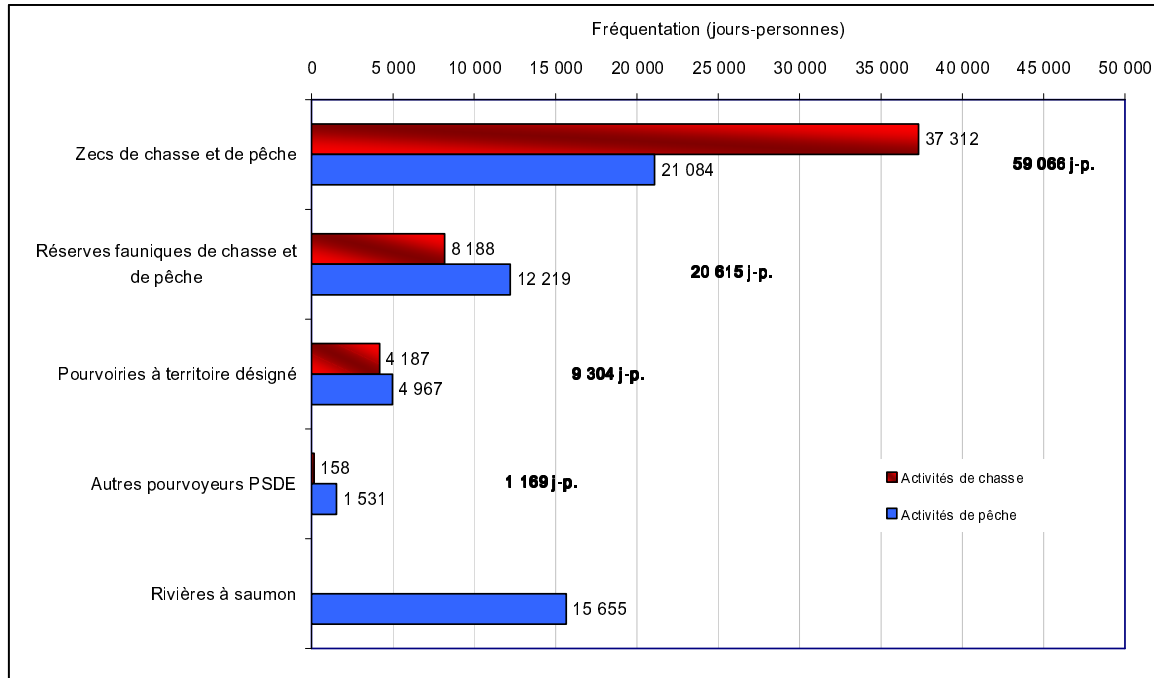


Figure 3. Fréquentation moyenne (jours-personnes) générée pour les activités de chasse et de pêche selon le type de territoires structurés dans la région du Bas-Saint-Laurent de 2002 à 2006.

La figure 3 met en évidence que les zecs de chasse et de pêche génèrent le plus de jours-récréation, que ce soit pour la pêche sportive ou la chasse sportive, avec un cumulatif de (59 066 j-p). Suivent dans l'ordre les réserves fauniques de chasse et de pêche (20 615 j-p), les rivières à saumon (15 665 j-p), les pourvoiries à territoire désigné avec 9 304 j-p et les autres pourvoyeurs sans droits exclusifs avec 1 169 j-p. Rappelons ici que dans la catégorie chasse et pêche, les réserves fauniques et les zecs occupent la même superficie dans la région du Bas-Saint-Laurent (annexe 1).

La figure 4 présente l'historique de la fréquentation et de la récolte pour les différentes espèces exploitées sur l'ensemble des territoires structurés depuis 1984. La pêche sportive de l'omble de fontaine génère la fréquentation la plus importante et l'on constate une stabilité autour d'une moyenne de 37 500 jours-pêche. Une constance s'observe aussi chez le saumon, où la fréquentation oscille autour de 16 000 jours-pêche. L'évolution de la fréquentation associée à la chasse à l'orignal se démarque avec une forte croissance enregistrée depuis le début des années 2000. Cette hausse s'explique par l'augmentation significative de l'offre faunique, résultat de la mise en place du plan de gestion de l'espèce. L'achalandage de cette activité a augmenté sur l'ensemble des territoires structurés. Plus spécifiquement dans les réserves fauniques et les pourvoiries à territoire désigné, l'augmentation de l'offre orignal s'est traduite par une croissance du nombre de groupes à la chasse contingentée, ce qui a nécessité l'allongement des périodes d'exploitation. Conséquemment, la période d'exploitation du petit gibier a été réduite engendrant ainsi une légère tendance à la baisse de la fréquentation pour cette activité.

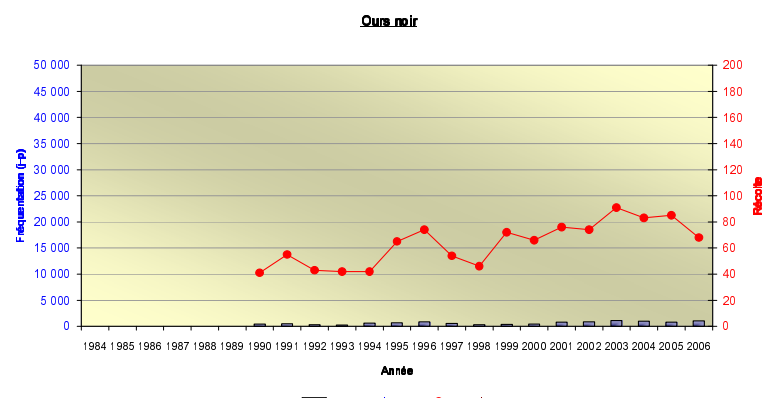
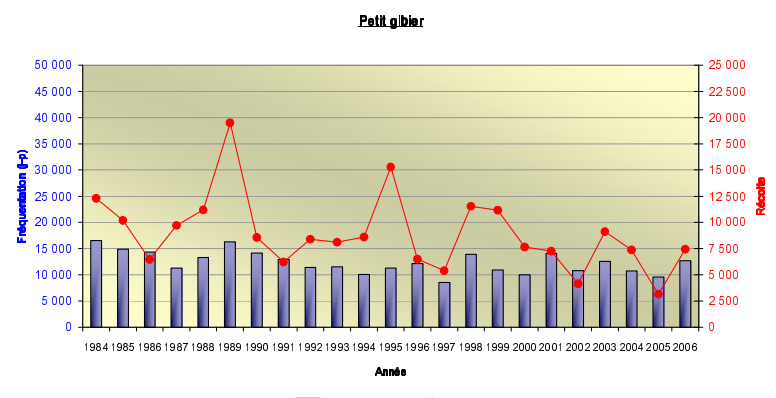
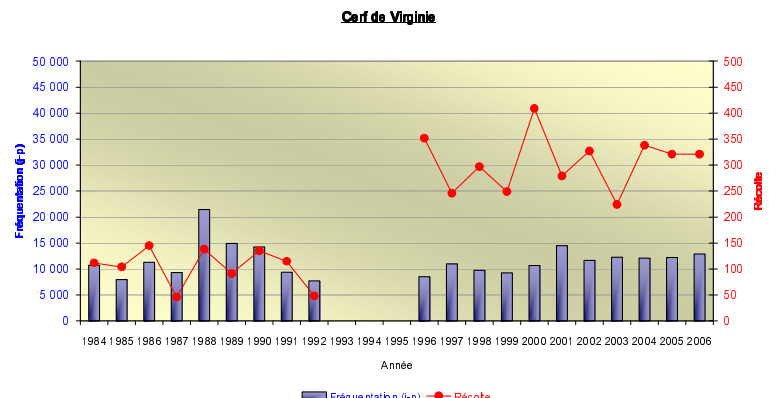
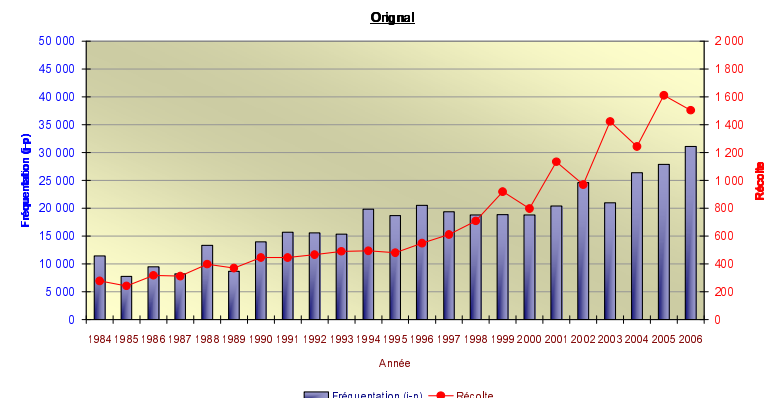
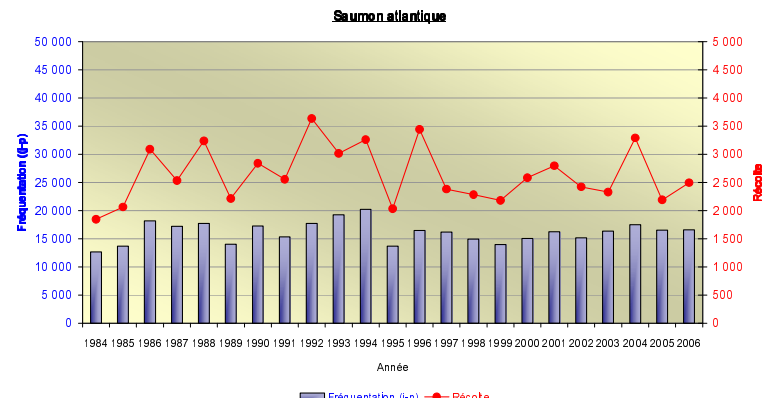
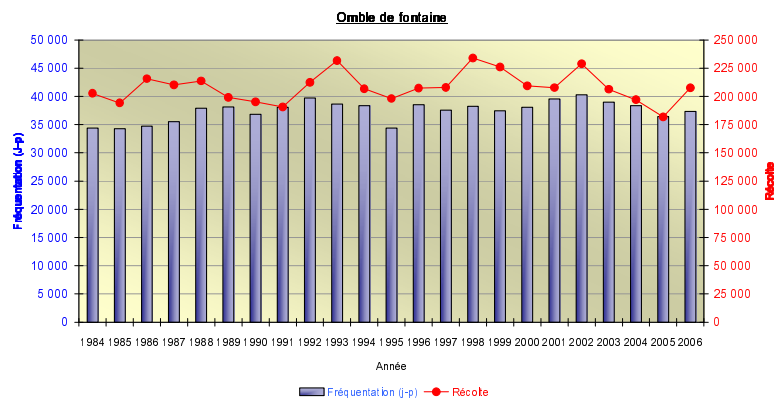


Figure 4. Évolution de la fréquentation et de la récolte pour les activités de prélèvements fauniques dans les territoires structurés de la région administrative du Bas-Saint-Laurent de 1984 à 2006.

Chez le cerf de Virginie, depuis la levée du moratoire, la fréquentation s'avère assez stable autour de 11 000 jours-chasse. Les territoires structurés localisés au centre-ouest de la région accueillent la grande majorité de l'achalandage. Finalement, la fréquentation associée à la chasse à l'ours s'avère faible par rapport aux autres activités, mais il n'en demeure pas moins que l'on constate une plus grande utilisation avec près de 1 000 jours-chasse enregistrés dans les dernières années.

Bien que les récoltes affichent des variations interannuelles dans la plupart des activités, les tendances demeurent encore une fois relativement constantes dans le temps. Deux exceptions : l'original dont on a précédemment discuté et le produit de chasse au petit gibier qui affiche une légère décroissance au niveau de la récolte de gélinotte huppée depuis le début de années 1980. La diminution de la fréquentation ne peut expliquer à elle seule la baisse de la récolte. Une analyse plus fine nous montre effectivement une tendance à la baisse dans le succès de chasse. Vouloir cerner les causes probables demanderait une analyse plus fine qui dépasse le cadre de ce rapport.

4. ASPECTS ÉCONOMIQUES

4.1 Les revenus d'opération

La présente section fait état des revenus d'opération des différentes catégories de territoires. Nous nous sommes limités à l'analyse par catégorie afin de préserver l'information pour un territoire donné, surtout dans l'entreprise privée qu'est la pourvoirie. Les revenus d'opération se définissent comme les revenus autonomes⁽³⁾ tirés de l'exploitation de la faune et des services qui y sont associés. Toutes les formes de subventions sont exclues. Ces revenus d'opération ne peuvent pas être interprétés comme étant la valeur réelle de l'impact économique des territoires structurés qui tient compte des effets directs et indirects.

En 2006, les territoires structurés offrant des activités de prélèvements fauniques ont généré des revenus d'opération de 7 911 563 \$ (figure 5). La majorité des revenus (82,5 %) provient de l'opération des territoires de chasse et de pêche. Les rivières à saumon occupent 16,3 %, alors que les pourvoiries sans territoire désigné ferme la marge avec 1,2 %.

La ventilation des 6 524 090 \$ générés dans la catégorie des territoires de chasse et de pêche montre que dans les réserves fauniques les revenus sont plus importants avec 60,8 % de l'assiette. Les zecs et les pourvoiries à territoire désigné génèrent respectivement 21 et 18,2 % des revenus. Dans la catégorie saumon atlantique, la majorité des revenus (77,6 %) est générée dans la réserve faunique de la région. Les zecs, quant à elles, fournissent 21,3 % des revenus.

⁽³⁾ Voici quelques exemples de revenus autonomes : droits d'accès, droits de circulation, frais de service (guide et hébergement), les frais de location (embarcation), etc.

Ensemble des revenus d'opération en 2006
7 911 563 \$

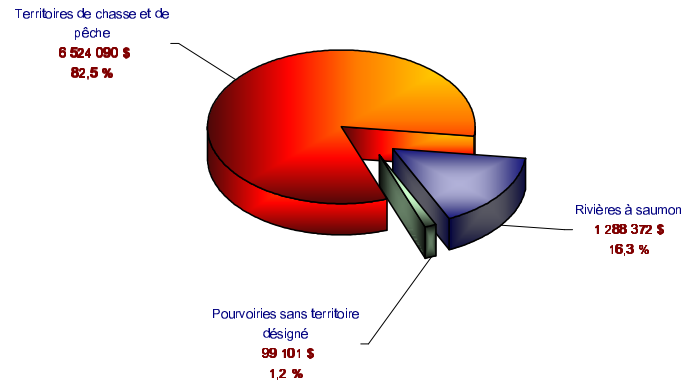


Figure 5a). Répartition des revenus d'opération découlant de l'exploitation de la faune selon la catégorie de territoires au Bas-Saint-Laurent pour l'année 2006.

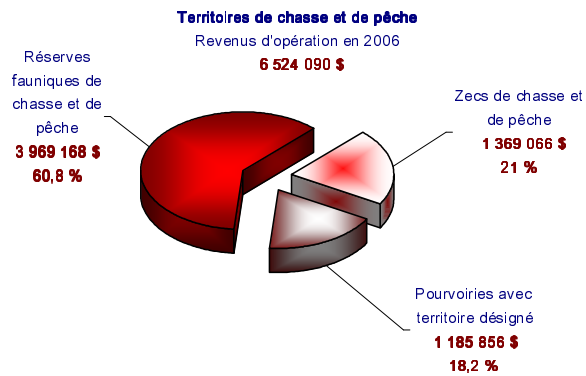


Figure 5b). Répartition des revenus d'opération selon la catégorie de territoires offrant des activités de chasse et de pêche au Bas-Saint-Laurent pour l'année 2006.

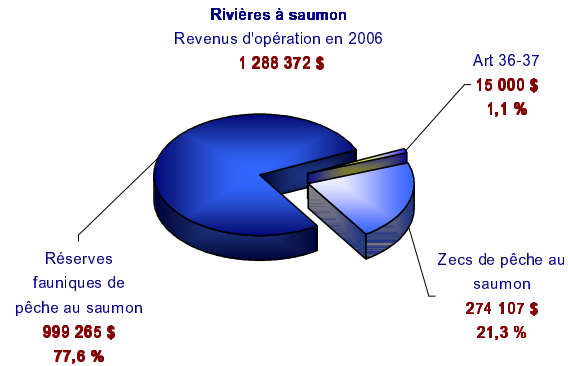


Figure 5c). Répartition des revenus d'opération selon la catégorie de territoires offrant de la pêche au saumon atlantique au Bas-Saint-Laurent pour l'année 2006.

La figure 6 illustre bien la progression des revenus d'opération de l'ensemble des territoires structurés de la région entre 2000 et 2006. Ces derniers ont passé de 4 569 669 \$ à 7 911 563 \$, soit une augmentation de 73 %. La progression est généralisée à l'ensemble des catégories de territoire, les plus marquées s'observent dans les réserves fauniques de chasse et de pêche et les pourvoiries à territoire désigné.

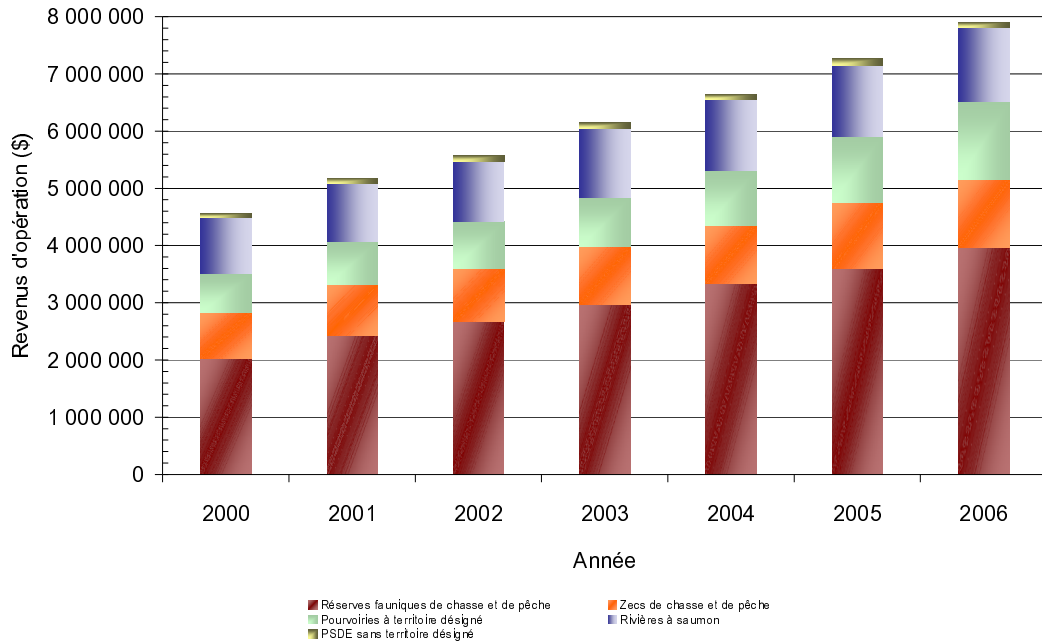


Figure 6. Revenus d'opérations enregistrés dans les territoires structurés de la région administrative du Bas-Saint-Laurent de 2000 à 2006.

Plus finement, lorsque l'on compare l'évolution des revenus d'opération, selon la catégorie de territoires par unité de surface (par km²) ou linéaire (par km), il est possible de faire ressortir les rendements dans le temps des différentes catégories (figure 7). À l'intérieur des territoires offrant des activités de chasse et pêche, les réserves fauniques et les pourvoiries à territoire désigné s'avèrent plus performantes que les zecs de chasse et de pêche. En 2006, le rendement des pourvoiries a été de 1 614 \$ du km² et dans les réserves de 1 390 \$ du km². De leur côté, les zecs produisent 415 \$ du km². Ce premier constat met en évidence la spécificité des zecs qui offrent, contrairement aux réserves fauniques et aux pourvoiries, leurs activités sans contingentement de l'accès et sans service obligatoire associé aux activités de prélèvements fauniques.

Notons par ailleurs, l'augmentation importante du rendement des pourvoiries à territoire désigné à partir de 2005 par rapport à la catégorie des réserves fauniques de chasse et de pêche. Ceci s'explique par l'augmentation de l'offre du produit de chasse à l'original. En effet, les entreprises privées que sont les pourvoyeurs utilisent, de façon optimale, les marges de manœuvre qui se

dégagent suite à l'augmentation d'une ressource faunique. Dans le cas des réserves fauniques, le développement se fait plus lentement de par la volonté du milieu de conserver, dans la mesure du possible, l'effet de débordement créé par les réserves fauniques. Ainsi, l'augmentation de l'offre s'est effectuée plus progressivement, comme en témoigne la pente de la courbe.

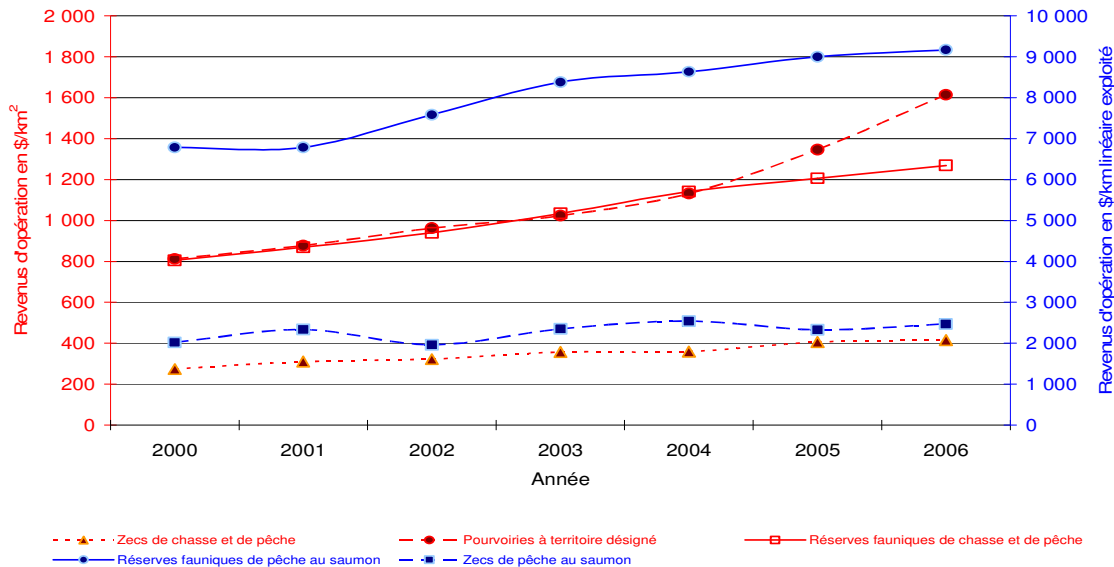


Figure 7. Revenus d'opération enregistrés par unité territoriale dans les territoires structurés de la région administrative du Bas-Saint-Laurent de 2002 à 2006.

L'écart entre les rendements des réserves fauniques et des zecs s'observe aussi au niveau des territoires offrant la pêche au saumon. En 2006, la réserve faunique des Rivières-Matapédia-et-Patapédia générait 9 168 \$ du kilomètre linéaire de rivière exploitée comparativement à 2 472 \$ chez les zecs de pêche au saumon. Encore là, l'accès contingenté à la ressource et les services obligatoires disponibles dans une réserve faunique rendent cette catégorie de territoire plus performante au niveau des revenus. Toutefois, il faut garder à l'esprit que les dépenses d'opération sont aussi plus grandes dans une réserve faunique.

4.2 Coût d'accès à la ressource faunique

À partir des revenus d'opération enregistrés en 2006, par catégorie de territoire offrant des activités de chasse et de pêche et aussi pour la pêche au saumon, nous avons établi un indicateur de coût moyen de l'accès à la ressource faunique selon la fréquentation globale enregistrée en chasse et en pêche.

À l'intérieur des territoires structurés offrant des activités de chasse et de pêche, c'est dans les zecs où le coût moyen de l'accès s'avère le plus faible avec 19 \$ par jour-personne activités de prélèvements fauniques. À l'inverse, les réserves fauniques affichent le coût le plus élevé avec 179 \$. Entre les deux se glissent les catégories des pourvoies à territoire désigné et les pourvoies sans droits exclusifs avec respectivement 137 \$ et 58 \$. Pour les territoires offrant la pêche au saumon, les zecs se distinguent aussi par un coût à l'accès moindre équivalent à 34 \$ contre 144 \$ dans la réserve faunique de la région (figure 8.)

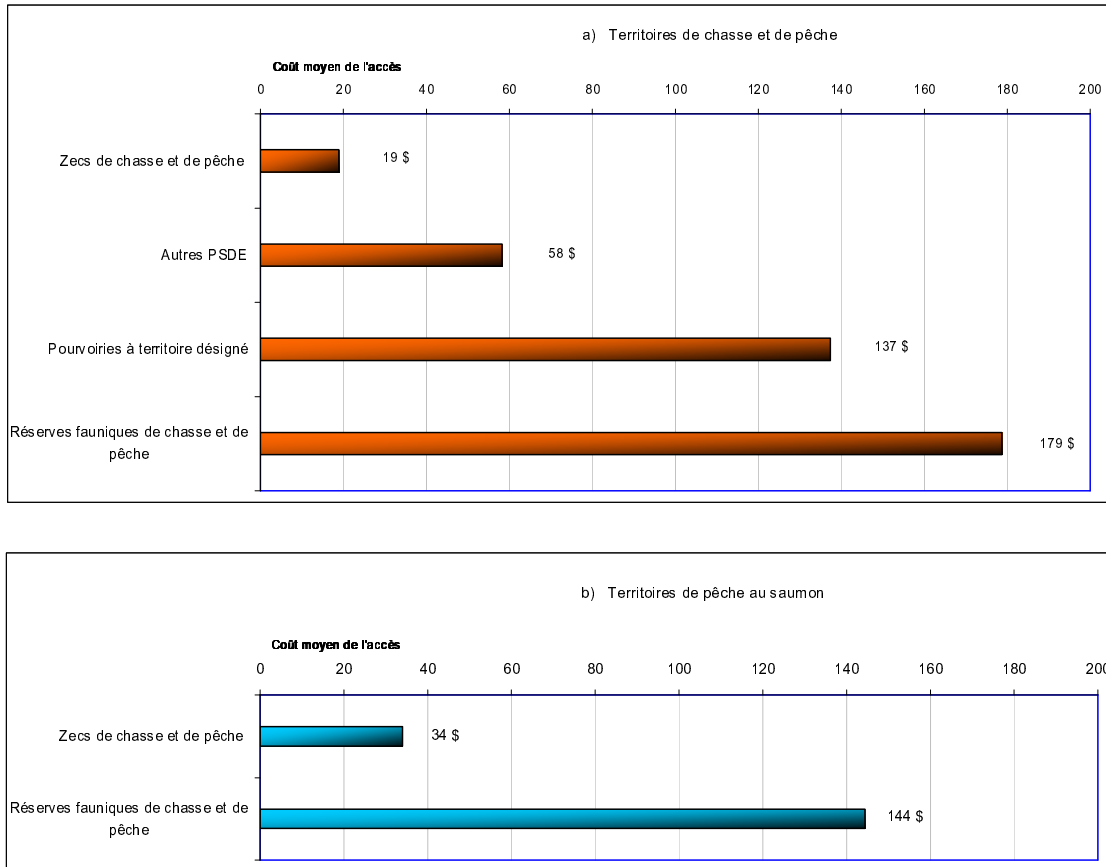


Figure 8. Coût moyen journalier de l'accès à une activité avec prélèvements fauniques dans un territoire structuré au Bas-Saint-Laurent en 2006.

Les différences observées, tant au niveau des territoires de chasse et de pêche que ceux offrant la pêche au saumon, émanent des produits et services rattachés aux activités de prélèvements fauniques selon le statut du territoire où se pratique l'activité. Cela démontre bien la spécificité des territoires fauniques. Le principe de base d'une zec voulant une grande accessibilité avec le maintien d'un accès non contingenté et le développement de services complémentaires, mais non obligatoires, explique la grande popularité de ce type de territoire et conséquemment, le faible coût de revient à l'accès aux activités de prélèvements fauniques. À l'opposé, une des spécificités des réserves fauniques réside dans le développement d'une qualité d'expérience en

passant par le contingentement des activités avec des services obligatoires, lorsqu'ils sont offerts, générant ainsi un coût d'accès supérieur.

4.3 Les emplois

Nous présentons les emplois attribuables à l'opération courante des territoires structurés en deux volets. Le premier sous l'angle du nombre des emplois créés et le second en années-personnes ⁽⁴⁾.

En 2006, l'ensemble des territoires structurés offrant des activités de prélèvements fauniques a procuré de l'emploi à 241 personnes. La majorité (164 emplois) provient de l'opération des territoires de chasse et de pêche (68 %). Les 72 emplois associés aux rivières à saumon représentent 29,9 %, alors que les autres pourvoies sans territoire désigné (PSDE) ferment la marge avec 5 emplois (2,1 %) (figure 9). La ventilation des 164 emplois associés à la catégorie des territoires de chasse et de pêche provient majoritairement des réserves fauniques avec 80 emplois (48,8 %). Les pourvoies à territoire désigné et les zecs ont donné respectivement de l'emploi à 45 et 39 personnes dans des proportions de 27,4 et 23,8 %.

Dans la catégorie saumon atlantique, des 72 emplois en place, la majorité (43) est associée à la réserve faunique (59,7 %). Les zecs procurent de l'emploi à 27 personnes, soit 37,5 % de la catégorie. La rivière sous entente avec les articles 36 et 37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, procure de l'emploi à deux personnes (2,7 %).

Vu sous l'angle des années-personnes, c'est à peu de choses près les mêmes profils (figure 10). Les territoires structurés ont produit en emplois l'équivalent de 98 années-personnes. La majorité (73 années-personnes) découle de l'opération des territoires de chasse et de pêche (74,5 %). Les rivières à saumon procurent des emplois équivalents à 23 années-personnes (23,5 %) alors que les pourvoies sans territoire désigné suivent avec 2 années-personnes (2 %).

En détaillant les 73 années-personnes provenant de la catégorie des territoires de chasse et de pêche, on constate que les réserves fauniques supportent 37 années-personnes, soit 50,7% de la catégorie. À l'inverse des emplois, le nombre d'années-personnes est plus important dans les zecs de chasse et de pêche par rapport aux pourvoies à territoire désigné. Les zecs sont au second rang avec 21 années-personnes (28,8 %) alors que les pourvoies procurent des emplois équivalents à 15 années-personnes, soit 20,5 % du total de la catégorie chasse et pêche.

(4) Unité économique, équivalent au travail effectué par une personne durant une année, à savoir dans le présent document, 50 semaines de travail.

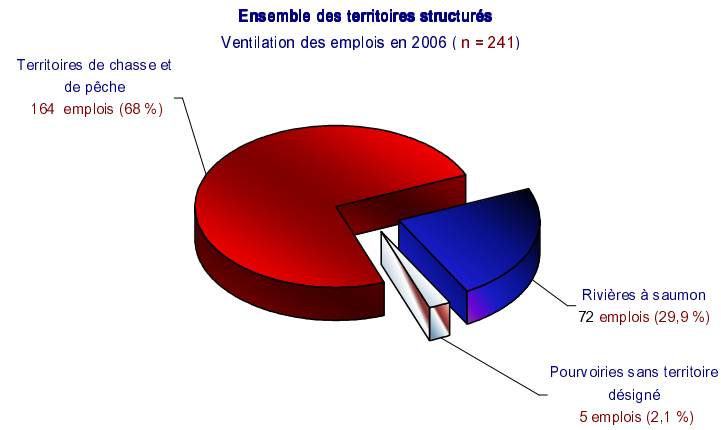


Figure 9a). Répartition des emplois découlant de l'exploitation de la faune selon la catégorie de territoires structurés au Bas-Saint-Laurent pour l'année 2006.

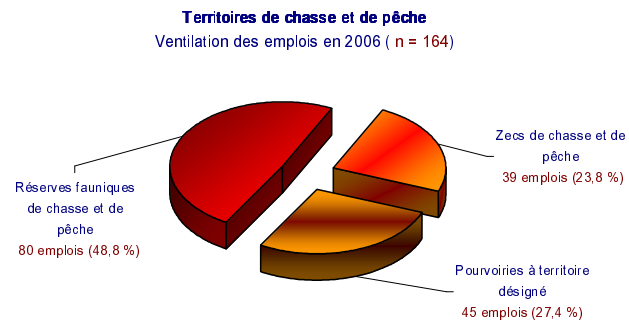


Figure 9 b). Répartition des emplois découlant de l'exploitation de la faune dans les territoires offrant des activités de chasse et de pêche au Bas-Saint-Laurent pour l'année 2006.

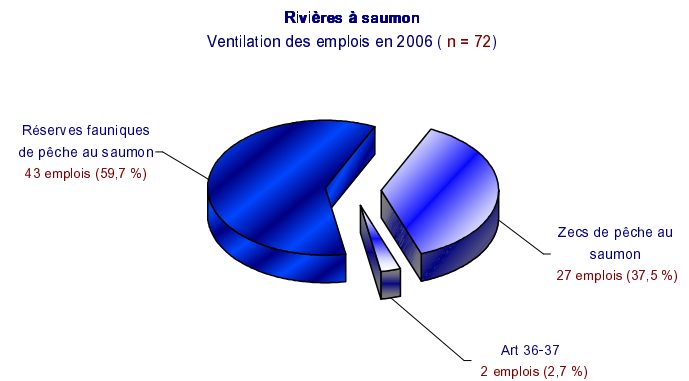


Figure 9c). Répartition des emplois découlant de l'exploitation de la faune dans les territoires offrant la pêche au saumon atlantique au Bas-Saint-Laurent pour l'année 2006.

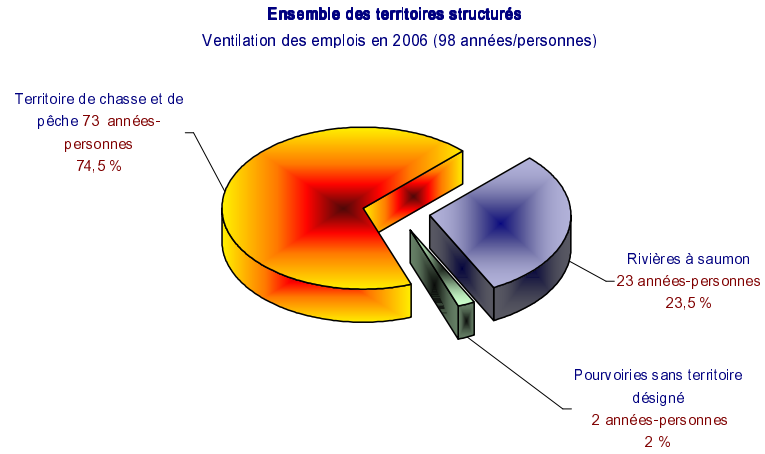


Figure 10a). Répartition pour l'année 2006, du nombre d'années/personnes découlant de l'exploitation de la faune dans les territoires structurés au Bas-Saint-Laurent.

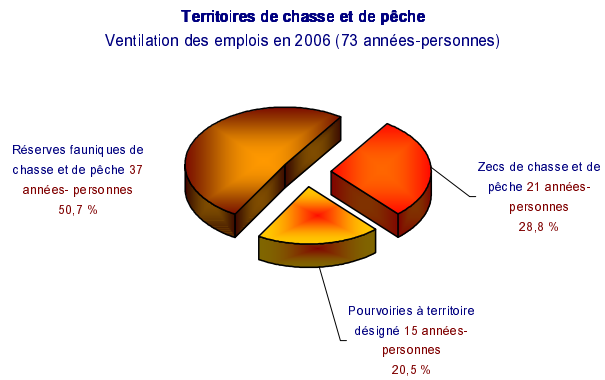


Figure 10b). Répartition pour l'année 2006 du nombre de d'années/personnes découlant de l'exploitation de la faune dans les territoires offrant des activités de chasse et de pêche au Bas-Saint-Saint-Laurent.

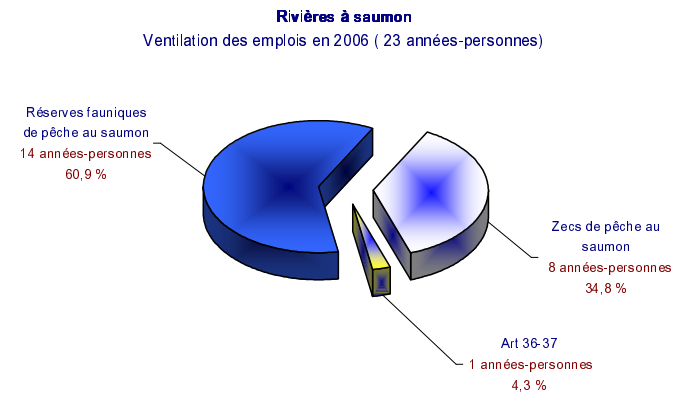


Figure 10c). Répartition pour l'année 2006 du nombre d'années/personnes découlant de l'exploitation de la faune dans les territoires offrant des activités de pêche au saumon au Bas-Saint-Saint-Laurent.

Rappelons que dans les pourvoies à territoire désigné, le nombre d'emplois créés s'avère plus important par rapport aux zecs de chasse et de pêche (45 contre 39 emplois). Par contre, en terme d'années-personnes, ce sont les zecs qui génèrent une plus grande importance avec 21 années-personnes contre 15 chez les pourvoies. Cette différence entre les deux types de territoire rend compte d'un plus grand nombre d'emplois de courte durée chez les pourvoyeurs comparativement aux zecs.

Dans la catégorie saumon atlantique, des 23 années-personnes générées, la majorité (14) est associée à la réserve faunique (60,9 %). Les emplois présents dans les zecs équivalent à 8 années-personnes, soit 34,8 % de la catégorie et finalement sur la rivière sous entente avec les articles 36 et 37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, c'est une année-personne (4,3 %).

5. CONCLUSION

Ce document fait bien ressortir l'importance des territoires structurés dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Que ce soit au niveau de l'occupation du territoire, de l'utilisation des ressources fauniques et de certains apports dans l'économie, les résultats sont significatifs. Les mandataires à la gestion des territoires structurés sont à leur échelle des PME qui tirent leurs revenus de ressources naturelles renouvelables. La contribution des territoires fauniques dans l'économie locale s'avère non négligeable.

L'historique des résultats d'exploitation et d'opération de l'ensemble des territoires structurés montre que les tendances sont positives, ce qui nous permet d'entrevoir l'avenir avec optimisme. L'intérêt des différentes clientèles est implanté comme le laisse voir l'évolution des fréquentations observées. La mise en valeur passe nécessairement par l'augmentation de l'offre faunique et dans ce sens, l'activité de la chasse à l'orignal est un bon exemple. Il est toutefois impératif que l'exploitation faunique des territoires se fasse à l'intérieur de l'offre faunique disponible. Par conséquent, le rôle de la Direction de l'aménagement de la faune d'établir les niveaux de récolte et de faire de l'accompagnement auprès des délégataires demeure primordial.

À la lumière de cette brève analyse, on constate que certains statuts fauniques s'avèrent plus performants dans la création de la richesse. Il faut toutefois garder à l'esprit que la diversité de la spécificité des territoires fauniques doit être préservée afin de répondre à une demande qui s'avère diversifiée. Dans cette optique, la région est représentative de ce constat étant donné qu'avec des superficies équivalentes aux réserves fauniques, les zecs de chasse et de pêche montrent des profils forts différents tant au niveau de l'achalandage que des revenus d'opération.

ANNEXES

Annexe 1. Répertoire et caractéristiques des territoires structurés offrant des activités de prélèvements fauniques dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Territoire structuré et catégorie	Occupation du territoire			Type de délégataire	Type d'activité	
	Superficie en km ²	Longueur du tronçon en km			Chasse	Pêche
		Désigné ^a	Exploité			
Réserves fauniques de chasse et de pêche						
Réserve faunique Duchénier	273			Gestion par le milieu (OSBL)	X	X
Réserve faunique de Dunière	580			Société d'État	X	X
Réserve faunique de Matane	1 274			Société d'État	X	X
Réserve faunique de Rimouski	729			Société d'État	X	X
	2 856					
Zecs de chasse et de pêche						
Zec du Bas-Saint-Laurent	1 019			Gestion par le milieu (OSBL)	X	X
Zec Casault	833			Gestion par le milieu (OSBL)	X	X
Zec Chapais	388			Gestion par le milieu (OSBL)	X	X
Zec Owen	615			Gestion par le milieu (OSBL)	X	X
	2 855					
Pourvoires à territoire désigné^b						
Pourvoirie La Baronnie de Kamouraska	PDE	65		Entreprise privée	X	X
Pourvoirie Le Chasseur et rivière Kedgwick	PDE	196		Entreprise privée	X	X
Pourvoirie de la Seigneurie de Nicolas-Riou	PSDE et Art 36-37	136		Entreprise privée	X	X
Pourvoirie de la Seigneurie du Lac-Mitis	PSDE et Art 36-37	341		Entreprise privée	X	X
Pourvoirie des Trois-Lacs	PSDE et Art 36-37	67		Entreprise privée	X	X
La Pourvoirie Faribault	PSDE	43		Entreprise privée	X	
Iles Saint-Barnabé	Art 36-37	1,9		Entreprise privée	X	
Domaine de Beaufor	Art 36-37	9,5		Entreprise privée	X	
		859				
Autres pourvoires						
Pourvoirie Pelletier	PSDE	Sans territoire désigné		Entreprise privée		X
Les Camps Tomagodi	PSDE	Sans territoire désigné		Entreprise privée	X	X
Pourvoirie l'Inter Nature	PSDE	Sans territoire désigné		Entreprise privée	X	
Association des amis de la forêt du lac Anaïs	PSDE	Sans territoire désigné		Entreprise privée	X	X
Société de guides au saumon	PSDE	Sans territoire désigné		Entreprise privée		X
Pourvoirie de la Gaspésie 2000	PSDE	Sans territoire désigné		Entreprise privée	X	X
Rivières à saumon						
<u>Réserve faunique de pêche au saumon</u>						
Réserve faunique des Rivières-Matapédia-et-Patapédia			197,5	109	Gestion par le milieu (OSBL)	X
<u>Zec de pêche au saumon</u>						
Zec saumon de la Rivière-Matane			102	66,4	Gestion par le milieu (OSBL)	X
Zec saumon de la Rivière-Mitis			43,9	21,8	Gestion par le milieu (OSBL)	X
Zec saumon de la Rivière-Rimouski			22,7	22,7	Gestion par le milieu (OSBL)	X
			188,6	110,9		
Autres						
Rivière Ouelle	Art 36-37		10	15	Gestion par le milieu (OSBL)	X

^a Dans le cas des rivières à saumon la longueur du tronçon désigné fait référence à la section apparaissant à la description technique.

PDE pourvoirie avec droits exclusifs.

PSDE pourvoirie sans droits exclusifs.

^b Le terme pourvoirie à territoire désigné regroupe les pourvoires à droits exclusifs (PDE) et les pourvoires sans droits exclusifs (PSDE) lorsque l'accès à une activité de prélèvement faunique y est contrôlé à l'intérieur de limites territoriales précises.

Annexe 2a). Fréquentation associée aux activités de chasse et de pêche réalisées sur le territoire des réserves fauniques et des zecs de chasse et de pêche de la région du Bas-Saint-Laurent pour la période de 2002 à 2006.

Territoire	Superficie (km ²)	Activité	Fréquentation (jours-personne)					Moyenne
			2002	2003	2004	2005	2006	
Réserve faunique Duchénier	273	Pêche	4 064	4 030	4 123	4 316	4 287	4 164
		Orignal	361	373	312	400	434	376
		Cerf de Virginie	1 641	1 363	1 259	1 163	1 396	1 364
		Petit gibier	213	212	275	162	258	224
		Ours noir	0	0	0	0	0	0
Total			6 279	5 978	5 969	6 041	6 375	6 128
Réserve faunique de Rimouski	729	Pêche	3 884	3 704	3 609	3 309	3 790	3 659
		Orignal	1 616	1 551	1 588	1 771	1 778	1 661
		Cerf de Virginie	525	400	739	806	862	666
		Petit gibier	784	735	568	611	1 118	763
		Ours noir	30	122	106	82	74	83
Total			6 839	6 512	6 610	6 579	7 622	6 832
Réserve faunique de Matane	1 274	Pêche	4 345	4 525	4 032	4 474	4 448	4 365
		Orignal	1 714	1 720	1 866	2 044	2 197	1 908
		Cerf de Virginie	0	0	0	0	0	0
		Petit gibier	382	278	149	233	256	260
		Ours noir	110	115	98	112	128	113
Total			6 551	6 638	6 145	6 863	7 029	6 645
Réserve faunique de Dunière	580	Pêche	60	55	15	1	25	31
		Orignal	842	860	957	1 007	1 161	965
		Cerf de Virginie	0	0	0	0	0	0
		Petit gibier	0	0	0	0	0	0
		Ours noir	6	6	21	22	5	12
Total			908	921	993	1 030	1 191	1 009
Sous-total Réserves fauniques de chasse et de pêche	2 856	Pêche	12 353	12 314	11 779	12 100	12 550	12 219
		Orignal	4 533	4 504	4 723	5 222	5 570	4 910
		Cerf de Virginie	2 166	1 763	1 998	1 969	2 258	2 031
		Petit gibier	1 379	1 225	992	1 006	1 632	1 247
		Ours noir	146	243	225	216	207	207
Total			20 577	20 049	19 717	20 513	22 217	20 615
Zec Chapais	388	Pêche	2 312	1 723	1 582	1 206	1 176	1 600
		Orignal	2 844	2 077	2 858	2 750	3 098	2 725
		Cerf de Virginie	1 798	1 627	1 615	1 167	747	1 391
		Petit gibier	967	916	782	257	404	665
		Ours noir	2	21	15	0	52	18
Total			7 923	6 364	6 852	5 380	5 477	6 399
Zec Owen	615	Pêche	3 228	2 725	2 753	2 092	2 253	2 610
		Orignal	3 294	2 579	3 229	3 738	4 982	3 564
		Cerf de Virginie	3 053	3 442	2 415	2 964	2 849	2 945
		Petit gibier	1 364	2 831	1 603	742	1 846	1 677
		Ours noir	130	226	118	106	115	139
Total			11 069	11 803	10 118	9 642	12 045	10 935
Zec du Bas-Saint-Laurent	1 019	Pêche	10 144	10 376	10 471	10 655	10 061	10 341
		Orignal	6 708	5 315	7 708	6 757	8 723	7 042
		Cerf de Virginie	3 483	4 429	5 190	5 209	5 879	4 838
		Petit gibier	4 900	5 377	5 337	5 976	6 814	5 681
		Ours noir	331	504	444	426	518	445
Total			25 566	26 001	29 150	29 023	31 995	28 347
Zec Casault	833	Pêche	7 569	6 894	6 794	5 518	5 889	6 533
		Orignal	4 273	4 143	4 752	5 529	5 240	4 787
		Cerf de Virginie	328	484	496	475	669	490
		Petit gibier	1 664	1 688	1 522	1 155	1 500	1 506
		Ours noir	21	0	2	0	15	8
Total			13 855	13 209	13 566	12 677	13 313	13 324
Sous-total Zecs de chasse et de pêche	2 855	Pêche	23 253	21 718	21 600	19 471	19 379	21 084
		Orignal	17 119	14 114	18 547	18 774	22 043	18 119
		Cerf de Virginie	8 662	9 982	9 716	9 815	10 144	9 664
		Petit gibier	8 895	10 812	9 244	8 130	10 564	9 529
		Ours noir	484	751	579	532	700	609
Total			58 413	57 377	59 686	56 722	62 830	59 006

Source des données : Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent.

Annexe 2b). Fréquentation associée aux activités de chasse et de pêche sur le territoire des pourvoies avec et sans territoire désigné, de même que la fréquentation enregistrée pour l'activité de pêche au saumon dans la région du Bas-Saint-Laurent pour la période de 2002 à 2006.

Territoire	Superficie (km ²)	Activité	Fréquentation (jours-personne)					Moyenne
			2002	2003	2004	2005	2006	
Pourvoirie La Baronnie de Kamouraska inc (PDE)	65	Pêche	300	266	273	104	0	189
		Orignal	261	309	283	331	267	290
		Cerf de Virginie	6	13	0	0	0	4
		Petit gibier	132	117	91	64	60	93
		Ours noir	18	10	0	8	0	7
		Total	717	715	647	507	327	583
Pourvoirie Le Chasseur inc. (PDE)	196	Pêche	1 075	1 189	1 046	1 499	1 598	1 281
		Orignal	560	503	496	546	633	548
		Cerf de Virginie	28	0	0	0	0	6
		Petit gibier	84	48	84	62	52	66
		Ours noir	14	28	91	33	52	44
		Total	1 761	1 788	1 717	2 140	2 335	1 944
Seigneurie Nicolas Riou PSDE et Articles 36-37 LCMVF	136	Pêche	1 366	1 232	1 649	1 331	1 840	1 484
		Orignal	440	267	399	483	421	402
		Cerf de Virginie	711	456	299	402	456	465
		Petit gibier	109	109	57	41	117	87
		Ours noir	21	9	7	6	9	10
		Total	2 647	2 073	2 411	2 263	2 843	2 447
Seigneurie du Lac-Métis PSDE et Articles 36-37 LCMVF	341	Pêche	1 718	1 989	1 615	1 493	1 558	1 675
		Orignal	707	465	782	791	899	729
		Cerf de Virginie	20	20	34	0	0	15
		Petit gibier	140	192	244	200	207	197
		Ours noir	182	92	69	27	68	88
		Total	2 767	2 768	2 744	2 511	2 732	2 702
Pourvoirie des Trois-Lacs PSDE et Articles 36-37 LCMVF	67	Pêche	216	278	422	429	349	339
		Orignal	367	303	379	463	585	419
		Cerf de Virginie	57	34	72	36	63	52
		Petit gibier	49	51	31	29	33	39
		Ours noir	3	2	0	2	0	1
		Total	692	668	904	959	1 030	851
Pourvoirie Faribault (PSDE)	43	Orignal	640	500	750	1 296	700	777
Sous-total de la pourvoirie à territoire désigné^a	848	Pêche	4 675	4 954	5 005	4 856	5 345	4 967
		Orignal	2 875	2 347	3 089	3 910	3 505	3 165
		Cerf de Virginie	822	523	405	438	519	541
		Petit gibier	514	517	507	386	469	481
		Ours noir	238	141	167	76	129	150
		Total	9 224	8 482	9 173	9 676	9 967	9 304
Sous-total des territoires de chasse et de pêche	6 559	Pêche	40 281	38 986	38 384	36 427	37 274	38 270
		Orignal	24 627	20 965	26 359	27 906	31 118	26 195
		Cerf de Virginie	11 650	12 268	12 119	12 222	12 921	12 236
		Petit gibier	10 788	12 554	10 743	9 532	12 665	11 256
		Ours noir	868	1 135	971	824	1 036	967
		Total	88 214	85 908	88 576	86 911	95 014	88 925
Autres pourvoies PSDE		Pêche	1810	1411	1502	1421	1510	1 531
		Chasse	162	141	121	174	191	158
		Total	1 972	1 552	1 623	1 595	1 701	1 689
Zec saumon de la Rivière-Rimouski	22,7	Saumon	279	214	206	210	354	253
Zec saumon de la Rivière-Mitis	43,9	Saumon	1 070	1 038	1 419	1 415	1 146	1 218
Zec saumon de la Rivière-Matane	70,3	Saumon	5 120	5 737	6 374	5 556	5 776	5 713
Réserve faunique des Rivières-Matapédia-et-Patapédia	155,3	Saumon	7 641	7 907	8 025	8 242	8 056	7 974
Rivière Kedgwick	13	Saumon	67	133	149	148	162	132
Rivière Ouelle (Articles 36-37)	10	Saumon	395	666	518	108	145	366
Total rivières à saumon	315,2		14 572	15 695	16 691	15 679	15 639	15 655
Sous-total		Pêche	56 663	56 092	56 577	53 527	54 423	55 456
		Chasse	48 095	47 063	50 313	50 658	57 931	50 812
Grand total			104 758	103 155	106 890	104 185	112 354	106 268

Source des données : Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent.

^a Le terme pourvoirie à territoire désigné, regroupe les pourvoies à droits exclusifs (PDE) et sans droits exclusifs (PSDE) lorsque l'accès à une activité de prélèvement faunique y est contrôlé à l'intérieur de limites territoriales précises.

Annexe 3a). Récoltes associées aux activités de chasse et de pêche réalisées sur le territoire des réserves fauniques et des zecs de chasse et de pêche de la région du Bas-Saint-Laurent pour la période 2002 à 2006.

Territoire	Superficie (km ²)	Activité	Récolte					Moyenne
			2002	2003	2004	2005	2006	
Réserve faunique Duchénier	273	Pêche	22 455	21 870	21 825	19 856	22 600	21 721
		Orignal	26	23	25	23	26	25
		Cerf de Virginie	60	42	40	36	48	45
		Petit gibier	152	332	334	65	232	223
		Ours noir	0	0	0	0	0	0
Réserve faunique de Rimouski	729	Pêche	25 444	24 308	23 862	23 564	24 281	24 292
		Orignal	77	110	111	142	174	123
		Cerf de Virginie	14	20	43	38	22	27
		Petit gibier	1 211	2 145	1 280	634	1 434	1 341
		Ours noir	7	22	24	22	14	18
Réserve faunique de Matane	1 274	Pêche	24 980	23 799	21 643	22 005	21 531	22 792
		Orignal	228	251	273	284	308	269
		Cerf de Virginie	0	0	0	0	0	0
		Petit gibier	356	909	466	294	647	534
		Ours noir	10	18	22	16	17	17
Réserve faunique de Dunière	580	Pêche	410	415	120	11	38	199
		Orignal	82	91	118	126	143	112
		Cerf de Virginie	0	0	0	0	0	0
		Petit gibier	0	0	0	0	0	0
		Ours noir	1	1	4	3	0	2
Sous-total Réserves fauniques de chasse et de pêche	2 856	Pêche	73 289	70 392	67 450	65 436	68 450	69 003
		Orignal	413	475	527	575	651	528
		Cerf de Virginie	74	62	83	74	70	73
		Petit gibier	1 719	3 386	2 080	993	2 313	2 098
		Ours noir	18	41	50	41	31	36
Zec Chapais	388	Pêche	6 502	5 840	6 024	4 389	5 791	5 709
		Orignal	39	83	61	94	66	69
		Cerf de Virginie	12	16	11	11	19	14
		Petit gibier	175	384	474	76	160	254
		Ours noir	2	3	2	0	4	2
Zec Owen	615	Pêche	26 097	21 506	19 549	15 321	18 429	20 180
		Orignal	56	157	73	163	86	107
		Cerf de Virginie	117	83	121	135	134	118
		Petit gibier	560	1 492	1 392	442	1 206	1 018
		Ours noir	24	18	6	4	7	12
Zec du Bas-Saint-Laurent	1 019	Pêche	33 164	35 168	32 021	29 211	36 425	33 198
		Orignal	138	290	170	330	210	228
		Cerf de Virginie	87	46	104	80	82	80
		Petit gibier	1 073	2 166	2 137	1 077	2 524	1 795
		Ours noir	14	7	9	16	12	12
Zec Casault	833	Pêche	62 743	51 032	46 393	40 312	47 893	49 675
		Orignal	186	225	234	226	244	223
		Cerf de Virginie	14	6	7	7	6	8
		Petit gibier	153	642	454	238	464	390
		Ours noir	0	0	2	0	0	0
Sous total Zecs de chasse et de pêche	2 855	Pêche	128 506	113 546	103 987	89 233	108 538	108 762
		Orignal	419	755	538	813	606	626
		Cerf de Virginie	230	151	243	233	241	220
		Petit gibier	1 961	4 684	4 457	1 833	4 354	3 458
		Ours noir	40	28	19	20	23	26

Source des données : Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent.

Annexe 3b). Récoltes associées aux activités de chasse et de pêche sur le territoire des pourvoies à territoire désigné de même que la récolte enregistrée pour l'activité de pêche au saumon dans la région du Bas-saint-Laurent.

Territoire	Superficie (km ²)	Activité	Récolte					Moyenne
			2002	2003	2004	2005	2006	
Pourvoirie La Baronnie de Kamouraska inc (PDE)	65	Pêche	1 898	1 752	1 771	416	0	1 167
		Orignal	5	13	10	10	17	11
		Cerf de Virginie	1	0	0	0	0	0
		Petit gibier	105	95	80	42	15	67
		Ours noir	3	2	0	1	0	1
Pourvoirie Le Chasseur inc. (PDE)	196	Pêche	7 297	6 355	7 397	8 945	8 943	7 787
		Orignal	40	50	51	64	73	56
		Cerf de Virginie	0	0	0	0	0	0
		Petit gibier	156	152	158	24	190	136
		Ours noir	4	4	8	16	4	7
Seigneurie Nicolas Riou PSDE et articles 36-37 LCMVF	136	Pêche	10 752	8 824	9 550	11 159	13 478	10 753
		Orignal	14	28	24	38	38	28
		Cerf de Virginie	20	11	10	14	10	13
		Petit gibier	66	223	131	17	218	131
		Ours noir	1	2	2	2	2	2
Seigneurie du Lac-Métis PSDE et articles 36-37 LCMVF	341	Pêche	5 975	3 519	3 798	3 547	5 213	4 410
		Orignal	29	52	41	50	68	48
		Cerf de Virginie	2	0	2	0	0	1
		Petit gibier	133	551	434	222	336	335
		Ours noir	8	13	4	4	8	7
Pourvoirie des Trois-Lacs PSDE et articles 36-37 LCMVF	67	Pêche	1 242	2 036	3 099	3 075	2 965	2 483
		Orignal	4	17	10	17	2	10
		Cerf de Virginie	0	0	0	0	0	0
		Petit gibier	10	18	26	15	11	16
		Ours noir	0	1	0	1	0	0
Pourvoirie Faribeault (PSDE)	43	Orignal	45	33	42	44	50	43
Sous-Total Pourvoies à territoire désigné^a	805	Pêche	27 184	22 486	25 615	27 142	30 599	26 601
		Orignal	92	160	136	179	198	153
		Cerf de Virginie	23	11	12	14	10	14
		Petit gibier	470	1 039	829	320	770	686
		Ours noir	16	22	14	24	14	18
Zec saumon de la Rivière-Rimouski	22,7	Saumon	13	36	29	17	58	31
Zec saumon de la Rivière-Mitis	43,9	Saumon	138	157	318	153	142	182
Zec saumon de la Rivière-Matane	70,3	Saumon	816	839	1 124	663	853	859
Réserve faunique des Rivières-Matapédia-et-Patapédia	155,3	Saumon	1 413	1 203	1 742	1 320	1 410	1 418
Rivière Kedgwick	13	Saumon	16	4	20	7	11	12
Rivière Ouelle (Articles 36-37)	10	Saumon	25	89	57	28	19	44
Total rivière à saumon	315,2		2 421	2 328	3 290	2 188	2 493	2 544

Source des données : Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent.

^a Le terme pourvoirie à territoire désigné regroupe les pourvoies à droits exclusifs (PDE) et sans droits exclusifs (PSDE) lorsque l'accès à une activité de prélèvement faunique y est contrôlé à l'intérieur de limites territoriales précises.